

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE LUNDI 8 JUILLET 2019 À 20 HEURES AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-07-08-01 Ouverture de la séance

2019-07-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2019-07-08-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

Après lecture, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté.

2019-07-08-04 Liste des déboursés du mois de juin

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 94 411,85 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2019-07-08-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Association du cancer de l'Est du Québec – Hôtellerie Omer Brazeau

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est du Québec pour le projet de réaménagement de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

**2019-07-08-06 Avis de motion – Règlement numéro 469-19
Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les
endroits publics**

La conseillère Annie Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 469-19, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et des amendes en cas de contraventions.

**2019-07-08-07 Avis de motion – Règlement numéro 470-19
Concernant le tir à partir des chemins publics**

Le conseiller Richard Bourdages donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 470-19, concernant le tir à partir des chemins publics et des amendes en cas de contraventions.

**2019-07-08-08 Avis de motion – Règlement numéro 471-19
Concernant le nourrissage des animaux sauvages**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 471-19, concernant le nourrissage des animaux sauvages et des amendes en cas de contraventions.

**2019-07-08-09 Réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger
Surveillance des travaux
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT le projet de travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon souhaite octroyer un mandat de surveillance pour les travaux projetés;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation de ce mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par la firme ARPO Groupe-conseil, au montant de 38 247,50 \$, taxes en sus, pour les services professionnels en ingénierie relativement à la surveillance des travaux prévus dans le cadre du projet de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger.

**2019-07-08-10 Office municipal d'habitation
Approbation du budget révisé**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 1 853 \$ pour l'année 2019.

**2019-07-08-11 Programme municipal d'aide financière complémentaire
au programme AccèsLogis**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE la SHQ a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-01-08, adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon le 4 avril 2019, accordant un crédit de taxes pour une période de 25 ans;

ATTENDU les récents développements dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon décide ce qui suit :

1. Dans le but de permettre à l'OMH de Saint-Siméon de bénéficier du programme AccèsLogis, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la SHQ;
2. Ce programme permet à la municipalité d'accorder à l'organisme une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières;
3. L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en :
 - un crédit de taxes foncières et de services correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans;
 - le raccordement des services municipaux;
 - un don de terrain

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2019-04-01-08.

2019-07-08-12 Adhésion à la demande collective pour le financement des démarches MADA

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux, via le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, offre un soutien financier et technique aux municipalités qui souhaitent se doter d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés ou mettre à jour ceux qu'elles ont déjà;

ATTENDU QU'il est possible de déposer une demande collective combinant l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés à l'échelle de la MRC et l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action en faveur des aînés des municipalités locales;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le bien-être, la qualité de vie et la rétention de ses aînés dans leur milieu de vie et qu'elle souhaite ainsi procéder à l'élaboration de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a approché ses municipalités locales, signifiant son intérêt à coordonner une démarche collective;

ATTENDU QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la demande collective doit signaler son intention par résolution;

ATTENDU QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la démarche collective doit signifier par résolution que les travaux seront coordonnés par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la municipalité de Saint-Siméon participe à la demande collective présentée par la MRC de Bonaventure et les autres municipalités locales participantes pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés à l'échelle de la MRC et la réalisation (élaboration ou mise à jour) des politiques et plans d'action en faveur des aînés des municipalités locales participantes;

QU'elle collabore aux travaux d'élaboration de la politique et du plan d'action en faveur des aînés à l'échelle de la MRC de Bonaventure;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de Bonaventure.

2019-07-08-13 Désignation d'une personne élue responsable du dossier des aînés

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon, par la résolution numéro 2019-07-08-12, a signifié au ministère de la Santé et des Services sociaux son intention de participer à la demande collective coordonnée par la MRC de Bonaventure pour un soutien financier et technique pour doter la MRC d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés et élaborer ou mettre à jour ceux des municipalités locales via le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux demande à chaque municipalité participant à la demande collective de nommer une personne élue responsable du dossier des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la conseillère Annie Lévesque soit nommée responsable du dossier des aînés pour la municipalité de Saint-Siméon;

QUE cette personne collabore aux travaux d'élaboration de la politique et du plan d'action en faveur des aînés à l'échelle de la MRC de Bonaventure et de mise à jour de la politique et du plan d'action en faveur des aînés de la municipalité;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Bonaventure afin de l'inclure à la demande collective de soutien financier et technique via le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**2019-07-08-14 Appui à la Municipalité de Caplan
Dossier du projet havre de pêche Ruisseau Leblanc –
Pêches et Océans Canada**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Pêches et Océans du Canada souhaite se départir des installations de pêche du Ruisseau Leblanc dans la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie et, à cet effet, a transmis cette information officiellement le 21 juin 2018 aux municipalités de Caplan et Saint-Siméon ainsi qu'à la Communauté de Gesgapegiag;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan a immédiatement entamé, conjointement avec la Municipalité de Saint-Siméon, une démarche visant un partenariat intermunicipal pour l'acquisition du quai de Ruisseau Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon a informé la Municipalité de Caplan, en février 2019, de son retrait du dossier.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan a confirmé à Pêches et Océans Canada sa décision de se porter acquéreur des installations portuaires au havre de Ruisseau Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan désire obtenir l'appui de la Municipalité de Saint-Siméon dans le cheminement du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon appuie la Municipalité de Caplan dans le projet de dessaisissement des installations portuaires au havre de pêche du Ruisseau Leblanc.

2019-07-08-15 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2019-07-08-16 Période de questions

Les commentaires soulevés concernent le projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie.

Une personne était présente.

2019-07-08-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 35.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale